

**NOVANDIE**

**PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR**  
1 Place de la République  
28019 Chartres Cedex

Auneau, le 05 Juillet 2023,

A l'attention de Madame le Préfet

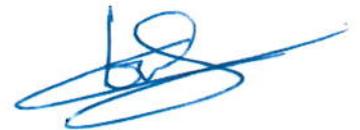
**Objet :** Demande d'examen au cas par cas pour la valorisation en agriculture des eaux usées traitées

Madame le Préfet,

Je vous prie de trouver ci-joint une demande d'examen au cas par cas pour notre projet de valorisation des eaux usées traitées de l'usine NOVANDIE sur les parcelles agricoles de la SCEA COOK MARCHAND. Ce projet a été présenté à Madame PIED, DREAL Centre Val-de-Loire, le 14 Février 2023.

Je vous prie, d'agréer, Madame le Préfet, l'expression de mes salutations les meilleures.

Sophie CHONE



**Pièces jointes :**

- Cerfa 14734\*03
- Annexe n°1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
- Plan de situation au 1/25 000

**Copie :** Mme Sandrine PIED – Adjointe à la chef d'Unité départementale – DREAL Centre Val-de-Loire  
Mme Amélie BOUDART – Inspectrice DREAL Centre Val-de-Loire

**ROUTE DE OINVILLE – 28700 AUNEAU - BLEURY - SAINT-SYMPHORIEN - TEL 02 37 33 15 00**

**S.N.C. AU CAPITAL DE 30 468 750 EUROS – RCS CHARTRES 314 603 051**

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : \_\_\_\_\_ Dossier complet le : \_\_\_\_\_ N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

#### 1. Intitulé du projet

Etude de plan d'épandage des eaux traitées en période d'étiage (= évitement du rejet des eaux traitées au milieu aquatique + évitement du prélèvement des eaux souterraines prévu par l'exploitation agricole concernée).

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **NOVANDIE**  
Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale **Sophie CHONE, Directrice**

RCS / SIRET **3 1 4 6 0 3 0 5 1 0 0 3 4 8**      Forme juridique **Société en Nom Collectif**

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- n°1°a) : Autres installations classées soumises à autorisation	-> ICPE : Installation soumise à autorisation

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'activité est autorisée sous la rubrique ICPE 3642 pour une capacité de production maxi de 720 T/j de produits alimentaires d'origine végétale et animale. Ce niveau d'activité ne sera pas modifié dans le cadre du projet.  
Les effluents industriels sont traités sur une station d'épuration biologique (avec méthanisation). Les eaux traitées sont rejetées toute l'année à la Voise, conformément à l'arrêté d'autorisation.

Le projet consiste à irriguer les eaux traitées en période d'étiage sur des parcelles agricoles : 149,3 ha mis à disposition par la SCEA COOK MARCHAND et 15 ha par NOVANDIE (terre en propriété à proximité de la station d'épuration).

Le projet nécessite l'aménagement d'une station de pompage et la création d'un réseau enterré (3,8 km) pour atteindre les parcelles agricoles de la SCEA COOK MARCHAND, dont la parcelle la plus proche est située au 1,4 km au sud de l'usine.

Pas de travaux de démolition envisagés.

## 4.2 Objectifs du projet

L'étude d'acceptabilité établie par NOVANDIE fait état de concentrations admissibles par la Voise en période d'étiage inférieures aux valeurs limites de rejet actuelles (paramètres DBO5, DCO, P).

L'objectif du projet est de proposer des mesures d'évitement :

- au rejet des eaux traitées en période d'étiage, plus sensible à cette période = fertirrigation.
- au prélèvement des eaux souterraines autorisé pour la SCEA COOK MARCHAND, pour un volume de 118500 m<sup>3</sup>/an.

Les apports fertilisants par les eaux traitées resteront globalement très faibles par rapport aux besoins des cultures. Un apport de 40 mm (400 m<sup>3</sup>/ha) représente 4 kg N/ha et 1 kg P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>/ha.

Nécessité d'établir une étude de plan d'épandage pour les eaux traitées, conformément à l'arrêté du 02/02/1998.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessite :

- l'aménagement d'une station de pompage aux abords immédiats des lagunes de stockage des eaux traitées.
- un réseau de canalisations enterrées (environ 3,8 km) depuis la station d'épuration jusqu'aux parcelles agricoles à desservir (en terrain privé/public). Les accords des propriétaires seront sollicités pour la mise en place des canalisations (autorisation de voirie, accord des propriétaires).
- un dispositif d'irrigation par enrouleurs avec rampes.

La durée des travaux est estimée entre 3 et 6 mois.

L'emprise est limitée à l'enceinte industrielle pour la station de pompage et à une tranchée simple pour la pose d'une canalisation enterrée (ouverture sur environ 0,6 m de large et 1,0 m de profondeur).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les eaux traitées seront stockées dans les 3 lagunes existantes (capacité totale de 29500 m<sup>3</sup>).

Le rejet maxi de l'usine étant de 1200 m<sup>3</sup>/j.

Les doses maxi préconisées par passage sont de 40 mm (400 m<sup>3</sup>/ha), et jusqu'à 3 passages / mois.

L'épandage est géré par la mise en fonctionnement d'une pompe qui alimente les enrouleurs situés sur les parcelles agricoles.

Le dispositif sera suivi par NOVANDIE.

Présence de sécurité en cas de dysfonctionnement avec remontées d'alarmes (arrêt automatique des pompes en cas de chute de pression, ...).

Un suivi agronomique sera mis en place, avec une tenue du registre d'épandage (date, culture irriguée, surface, dose d'apport, valeur fertilisante des eaux traitées, ...).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'épandage est réglementé par l'arrêté du 02/02/1998.

Le projet n'est pas concerné par le décret du 10/03/2022.

Après examen de la note du 20/12/2021 relative aux modifications des ICPE, le projet pourrait relever d'un dossier de porter à connaissance avec consultation du public. Une évaluation environnementale ne serait pas nécessaire.

Cette proposition apparait adaptée aux enjeux du projet, qui consiste à éviter un rejet d'eaux traitées au milieu aquatique en période d'étiage et un prélèvement d'eau souterraine pour l'exploitation agricole concernée.

L'irrigation est déjà largement pratiquée sur le secteur et l'épandage d'eaux traitées s'inscrit dans une pratique similaire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aménagement d'une station de pompage (2 pompes)	100 m <sup>3</sup> /ha maxi, 8-12 bars
Réseau de canalisations enterrées.	3,8 km
Enrouleur + rampe d'épandage	> 500 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route de Oinville, Auneau  
28700  
AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORI  
EN

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 01°44'52"00 Lat. 48°27'36"00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Auneau-Bleury-Saint-Symphorien  
Roinville

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'établissement bénéficie d'un arrêté d'autorisation en date du 15/10/2004 et un arrêté préfectoral complémentaire du 04/11/2020. L'épandage des boues sur un plan d'épandage est autorisé par l'arrêté préfectoral complémentaire du 30/04/2007.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 : Marais de la Voise à plus de 300 m de l'usine et des parcelles. ZNIEFF de type 2 : Vallées de la Voise et de l'Aunay à plus de 300 m de l'usine et des parcelles.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Auneau est couverte par un PPRT pour la société Legendre-Delpierre (située à 1,5 km des lagunes de NOVANDIE). Elle n'est pas couverte par un PPRN. Elle est concernée par les risques naturels suivants (source Géorisques) : Risque inondation - Risque séisme (faible)- Risque mouvement de terrain - Risque Radon. Le projet n'engendrera d'impact en lien avec les risques recensés.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements sont prévus dans l'emprise industrielle de NOVANDIE pour la station de pompage. Le réseau de canalisations enterrées sera implanté en terrain agricole ou en accotement de voiries publiques, non concerné par des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est concernée par la ZRE de la Nappe de Beauce. Le projet permet d'éviter le prélèvement d'eau souterraine autorisé (118500 m <sup>3</sup> /an maxi) pour l'exploitation concernée, en irrigant les eaux traitées sur ses parcelles agricoles, plutôt que de les rejeter.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine. En complément de l'alimentation par le réseau public d'adduction en eau potable, l'établissement dispose de son propre forage, situé dans l'enceinte industrielle. Les installations projetées seront situées à plus de 35 m.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site N2000 le plus proche est la Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents (Directive Habitats FR2400552) est situé à plus de 300 m de la parcelle de NOVANDIE et plus de 1,6 km des parcelles de la SCEA COOK MARCHAND.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'épandage des eaux traitées n'engendrera pas de prélèvements d'eau. Le projet se substitue au projet de forage agricole de la SCEA COOK MARCHAND autorisée à prélever 118500 m <sup>3</sup> /an pour l'irrigation de ses parcelles agricoles.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de drainages et/ou de modifications des masses d'eau souterraines. La pose d'une canalisation enterrée nécessite l'ouverture d'une tranchée sur environ 0,6 m de large et 1,0 m de profondeur.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement d'un local de pompage n'entraînera pas d'excès de matériaux. Le local sera aménagé sur une dalle béton. La canalisation sera enterrée (déblai / remblai) sans excès de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'irrigation sera effectuée uniquement sur des parcelles agricoles régulièrement cultivées, à des doses raisonnables, en période estivale (passage maxi de 40 mm). La parcelle de NOVANDIE est en prairie et située dans l'enceinte industrielle, clôturée. Les parcelles de la SCEA COOK MARCHAND sont exploitées en grandes cultures : céréales, colza, pommes de terre, maïs. L'irrigation de ces cultures n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations ou des destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles de la SCEA COOK MARCHAND sont éloignées de plus de 1,6 km de la zone N2000. La parcelle de NOVANDIE est située à plus de 300 m de la zone N2000. Les habitats prioritaires justifiant le classement en N2000 correspondent à des forêts alluviales et des pelouses calcaires. Les espèces remarquables sont des chauves-souris, le triton crêté et 2 espèces de poissons. L'irrigation n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats ou les espèces.NB. Le rejet des eaux traitées actuellement autorisé dans la Voise est situé dans le site N2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidence sur les autres zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La station de pompage sera réalisée dans l'enceinte industrielle de NOVANDIE. La canalisation de rejet sera enterrée et ne sera donc pas à l'origine d'une consommation de terres agricoles. Ce projet valorise les terres agricoles grâce à l'accès à l'irrigation des eaux recyclées.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification par rapport à la situation autorisée. Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se substitue au rejet des eaux traitées en période d'étiage (juin à septembre à minima), permettant d'éviter le rejet à la Voise. Le projet constitue une mesure alternative par rapport à la faible acceptabilité du milieu récepteur à cette période.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'usine fabrique des produits alimentaires. La production est réalisée sous charte de qualité et dans le cadre d'un système HACCP. Le site est clôturé. La circulation y est limitée aux personnels autorisés. Des analyses bactériologiques ont été réalisées sur les eaux traitées et confirment l'absence de risques sanitaires. L'irrigation sera pratiquée avec un enrouleur muni d'une rampe pour éviter la formation de brouillards ou d'aérosols.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan d'épandage étant constitué principalement de 2 parcelles agricoles, l'épandage des eaux traitées n'engendrera pas de trafic notable par rapport à la situation actuelle. L'irrigation nécessite le déplacement de l'enrouleur et de la rampe au niveau des différentes bouches hydrantes par un tracteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La station de pompage représente une source de bruit potentielle (pompe). Le local sera éloigné des tiers et à proximité de la station d'épuration. L'épandage d'eaux traitées représente une source de bruit identique au bruit émis par les autres installations d'irrigation du secteur. Les épandages seront réalisés uniquement sur les parcelles agricoles, dans le respect des distances par rapport aux tiers (50 m). L'irrigation serait effectuée entre 15 et 25 jours/mois.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux traitées et leur irrigation ne sont pas à l'origine d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le station de pompage est susceptible d'engendrer des vibrations. Les moteurs seront abrités dans un local pour éviter les vibrations. L'irrigation d'eaux traitées n'est pas à l'origine de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est équipé de projecteurs automatiques orientés vers le sol (avec détecteur de présence) pour les interventions de nuit et d'astreinte. Le reste du temps, ces équipements sont éteints. Le local de pompage sera équipé dans ces mêmes conditions. L'irrigation d'eaux traitées en elle-même n'engendre pas d'émissions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'irrigation des eaux traitées sera effectuée avec une rampe et ne sera pas à l'origine de brouillards, ni d'aérosols.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux traitées seront irriguées sur des terres agricoles, en évitement d'un rejet au milieu aquatique en période d'étiage. NB. Maintien du rejet au milieu aquatique hors période d'étiage.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux traitées résultent du traitement des effluents industriels de NOVANDIE. Les eaux traitées seront irriguées sur des terres agricoles, en évitement d'un rejet au milieu aquatique en période d'étiage. Maintien du rejet au milieu aquatique hors période d'étiage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'irrigation des eaux traitées n'engendrera pas de production de déchets.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modification sur les activités humaines (maintien des surfaces agricoles notamment).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les ICPE recensées dans le secteur sont :

- société TELIFRAIS, voisine à NOVANDIE (côté sud)
- société AUBIJOUX, à environ 500 m à l'est,
- société ONO PACKAGING, REVELEC et PACCOR, à environ 1 km à est,
- société LEGRENDRE-DELPierre (SEVESO seuil haut) à 1,5 km à l'est.

Les incidences du projet (irrigation d'eaux traitées) ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec les ICPE proches.

La station de pompage sera construite dans l'enceinte industrielle de NOVANDIE

En cas de recours au plan d'épandage des boues, les apports fertilisants seront cumulés.

Les flux prévisionnels retenus pour les eaux traitées sont de 3 t N et 1 t P2O5. Ces flux sont globalement faibles (18 kg N/ha et 6 kg P2O5/ha à l'échelle du plan d'épandage prévu). Ils représentent 5 à 15% des flux autorisés pour les boues (300 t MS, 21 t N et 21 t P2O5). cf. arrêté du 30/04/2007.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Pas de modification de l'activité (pas de modification des rubriques ICPE).
- Projet = solution d'évitement du rejet des eaux traitées au milieu aquatique en période d'étiage. A cette période, les besoins hydriques sont importants pour les cultures.
- Partenariat gagnant/gagnant avec l'exploitation agricole concernée. Elle abandonnerait son autorisation d'exploiter un forage d'eau souterraine pour un volume maxi autorisé de 118500 m<sup>3</sup>/an = économie de la ressource grâce à un recyclage local.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'établissement reste soumis à autorisation, sans modification du niveau d'activité et des rubriques ICPE.

NOVANDIE est déjà autorisé à pratiquer l'épandage (AP du 30/04/2007 pour les boues).

L'épandage d'eaux traitées est une pratique agricole courante sur le secteur, effectuée par de nombreuses exploitations agricoles voisines.

Au regard de ces éléments, le projet pourrait faire l'objet d'un dossier de porter à connaissance avec notice d'incidences, et consultation du public.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le.

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire  
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie

Route de Oinville, Auneau

Code postal

2 8 7 0 0

Localité

AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

Pays

FRANCE

Tél

02 37 33 15 00

Fax

Courriel

sophie.chone@novandie.fr

### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

JUHEL

Prénom Frédéric

Qualité

Directeur Energie/Environnement

Tél

02 37 33 16 15

Fax

Courriel

frederic.juhel@novandie.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.





Z.I. des Basses Forges  
35530 Noyal-sur-Vilaine  
Tél : 02 99 04 10 20 Fax : 02 99 04 10 26  
contact@ges-aa.fr

## NOVANDIE à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (28)

Etude préalable à l'irrigation  
des eaux traitées

Carte de localisation du plan d'épandage  
et de la zone Natura 2000

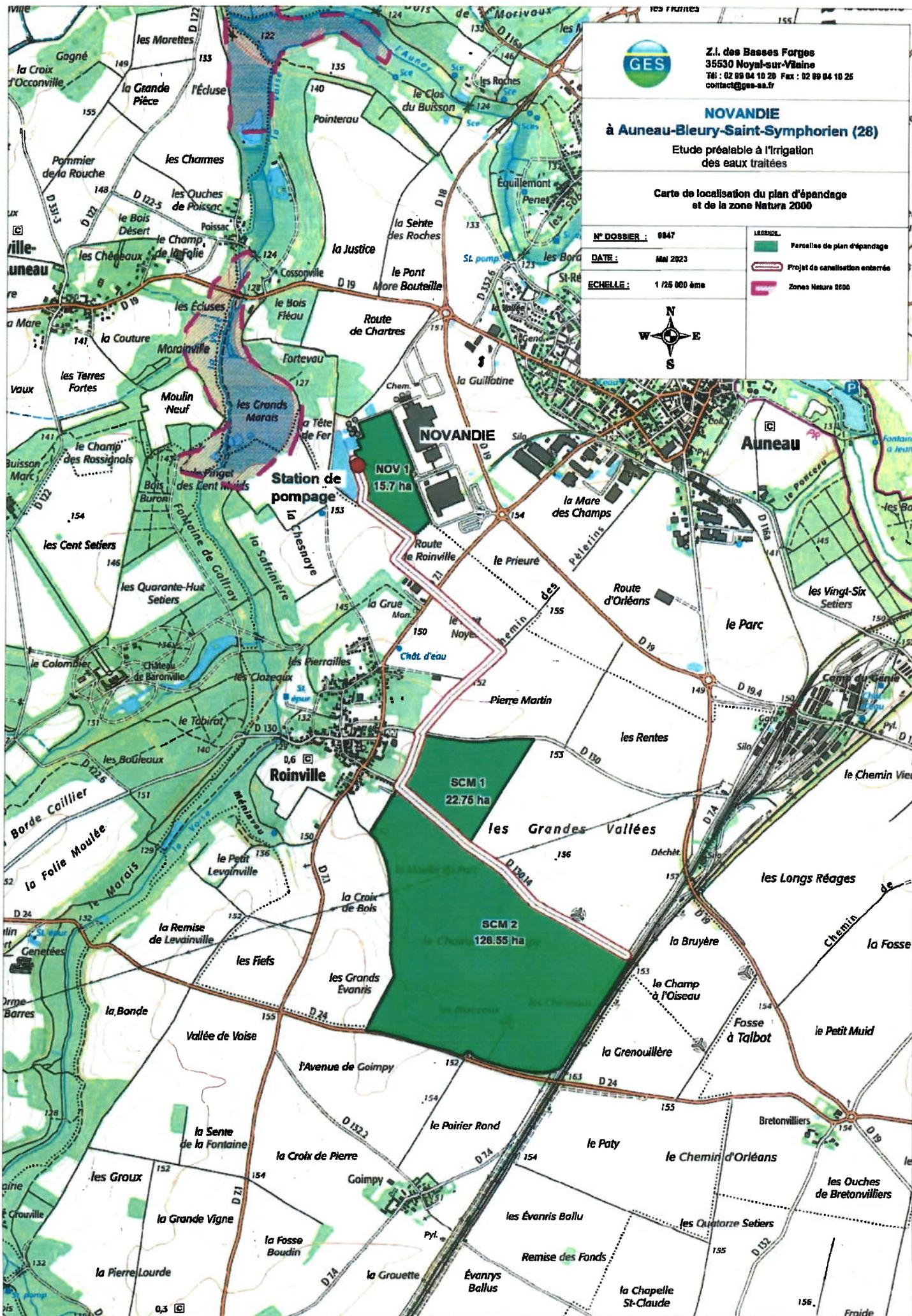
N° DOSSIER : 9847

DATE : Mai 2023

ECHELLE : 1 / 25 000 ème

LEGENDE

-  Parcelles de plan d'épandage
-  Projet de canalisation enterrée
-  Zones Natura 2000



**LA POSTE** Destinataire

*DREAL*  
M<sup>me</sup> *PIED*  
15 Place République  
CS 70587  
28019 Chartres

Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1  R2  R3

SGR 2 V23 MSR 1A 15-1092933 08-19

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'envoi : **1A 183 419 1764 2**





*P. Guillaume* Expéditeur

~~*M. Novandier*  
Route de Oinville~~

N° : Expéditeur

*28700* Libellé de la voie *Sureau*  
Code postal Commune

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**  
Consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



**PREUVE DE DISTRIBUTION**  
La Poste - SA au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS Paris  
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

**LA POSTE** Destinataire

*DREAL*  
M<sup>me</sup> *BOUDART*  
15 Place République  
CS 70587  
28019 Chartres

Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

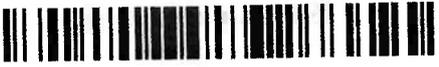
Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1  R2  R3

SGR 2 V23 MSR 1A 15-1092933 08-19

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'envoi : **1A 183 419 1766 6**





*P. Guillaume* Expéditeur

~~*M. Novandier*  
Route de Oinville~~

N° : Expéditeur

*28700* Libellé de la voie *Sureau*  
Code postal Commune

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**  
Consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



**PREUVE DE DISTRIBUTION**  
La Poste - SA au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS Paris  
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

**LA POSTE** Destinataire

*PREFECTURE*  
M<sup>me</sup> *Le Prefet*  
1 place de la République  
28019 Chartres

Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1  R2  R3

SGR 2 V23 MSR 1A 15-1092933 08-19

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'envoi : **1A 183 419 1765 9**





*P. Guillaume* Expéditeur

~~*M. Novandier*  
Route de Oinville~~

N° : Expéditeur

*28700* Libellé de la voie *Sureau*  
Code postal Commune

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**  
Consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



**PREUVE DE DISTRIBUTION**  
La Poste - SA au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS Paris  
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS